

d'une politique nationale concrète. Je déposerai en janvier un livre vert sur les relations internationales du Canada, document dont le Parlement se servira pour effectuer sa première analyse publique en profondeur de la politique étrangère du Canada. Nous ne voulons pas simplement être ouverts. Nous avons reçu un mandat en faveur du changement, et nous voulons nous en acquitter correctement. Notre meilleure garantie à ce sujet est de demander à la population canadienne de nous aider à établir nos objectifs.

À l'égard de certaines questions, nous savons déjà très bien ce que les Canadiens veulent que nous fassions, et nous avons commencé à apporter des changements fondamentaux. Je veux ce soir vous en décrire trois qui pourraient vous intéresser plus particulièrement. Il s'agit de notre attitude face aux investissements, des relations fédérales-provinciales et des institutions internationales dont nous sommes membres.

Le 8 novembre, mon collègue, le ministre des Finances, a donné un exposé économique dans lequel il précisait les directions que le nouveau gouvernement juge essentielles pour favoriser le renouveau économique. Il s'agit d'une proposition à long terme et il n'y a pas de "solution magique". Nous commençons par le déficit budgétaire, qui est devenu beaucoup trop important. Nous avons déjà annoncé des compressions budgétaires de 4,2 milliards de dollars, et nous procédons actuellement à un examen en profondeur de nos programmes afin d'effectuer de nouvelles coupures. Mais nous savons que la meilleure solution à long terme aux problèmes de la dette reste la croissance économique, et la clé de la croissance économique dans un pays comme le Canada est la confiance dans le secteur privé.

La réduction des dépenses est la première étape menant au rétablissement de la confiance des investisseurs et au renouveau économique. Vendredi, nous avons franchi la deuxième étape, en déposant un projet de loi abolissant l'Agence d'examen des investissements étrangers pour la remplacer par une agence à caractère positif appelée Investissement Canada.

S'il est adopté sous sa forme actuelle, ce projet de loi aura pour effet d'exempter du processus d'examen tous les investissements étrangers concernant de nouvelles entreprises. Les acquisitions directes d'entreprises canadiennes dont les avoirs ne dépassent pas cinq millions de dollars ne feraient l'objet d'aucun examen, de même que les acquisitions indirectes d'entreprises canadiennes dont les avoirs sont inférieurs à cinquante millions de dollars. Les seules